

COLLEGE SAINTE MARTHE – Enseignement Privé Catholique

83 AVENUE DE MONTFERRAT

83300 DRAGUIGNAN

Tél : 04.98.10.41.00

Email : contact@sainte-marthe-draguignan.com

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les horaires et tarifs qui seront applicables à la prochaine rentrée scolaire,

I - HORAIRES SCOLAIRES

**Le lundi, mardi, jeudi et vendredi De 8h00 à 12h00 Et de 13h30 à 16h25
Classe le mercredi matin de 8h00 à 11h50 - Pas de classe le samedi matin**

II - TARIFS 2026/2027 (approuvés au CA du 11 Décembre 2025)

<u>Avance sur frais de scolarité</u> (non remboursée dès lors que le dossier d'inscription est constitué)	60 €
<u>Participation financière annuelle reversée aux instances de l'Enseignement Catholique</u> ⁽¹⁾	70 €
<u>Participation annuelle au fonds de solidarité de l'Etablissement</u> ⁽²⁾	5€⁽²⁾
<u>Assurance annuelle scolaire et extrascolaire</u>	10 €
<u>Contribution familiale mensuelle :</u>	
Classe de Collège	120 €
Pour le 2 ^{ème} enfant	105 €
Pour le 3 ^{ème} enfant	90 €
A partir du 4 ^{ème} enfant	Gratuit

Etude (facultatif, de 16h25 à 18h) – forfait mensuel

Étude du soir 4 jours/semaine	70 €
Étude du soir 3 jours/semaine	60 €
Étude du soir 2 jours/semaine	55 €
Étude du soir 1 jour/semaine	40 €
Etude occasionnelle	15.00€/jour

Cantine : la cantine est mensualisée pour la demi-pension selon la formule choisie

Demi-Pension (formule complète 4 jours)	6.90 € le repas
Demi-Pension (formule 1 ou 2 ou 3 jours)	7.50 € le repas
Repas occasionnel	8.00 € le repas
Panier repas (après mise en place d'un PAI obligatoire)	3.00 € par jour

Les repas non pris sont commandés et ne sont remboursés que sur certificat médical à compter du 3^{ème} jour d'absence consécutif

Location annuelle du matériel pédagogique **100 €**

APEL (Association des Parents d'Elèves) : Cotisation annuelle volontaire **21 €**

(1) Fonctionnement des instances (DDEC, congrégation, STECAN...) en lien avec les services académiques et nationaux

(2) Commission statuant **sur pièces** pour une aide financière ponctuelle à accorder aux familles en difficulté durant l'année : les détails sont dans le contrat financier ; si vous souhaitez verser plus que 5€, contactez directement notre service administratif
Les augmentations des contributions familiales suivent les augmentations des prestataires (de l'ordre de 3.5% à 7%) ;
Les tarifs liés aux instances de l'EC (1), la restauration scolaire, l'assurance scolaire, l'APEL, n'avaient subi aucune augmentation en 2025/2026. Pour le forfait mensuel 4 jours (étude du soir), le coût revient 4.86€ / soir sur les 36 semaines de cours.